

GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE POUR LES ENTREPRISES

Edition 2018

Francis VERBRUGGE
Senior Legal Counsel, Partena Professional

Editeur responsable: Paul De Ridder

© 2018 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2018/2664/185
978-94-03-00177-7
BP/GPP-YI18001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE 1 Le contrat de travail	
Chapitre I Conclusion du contrat de travail	1
Notion de contrat de travail	1
Types de contrats suivant la nature du travail	2
Durée du contrat de travail	8
Qui peut conclure un contrat de travail?	14
Obligation scolaire et embauche	15
Un contrat écrit est-il obligatoire?	17
Un contrat conclu par voie électronique?	19
Chapitre II Exécution du contrat de travail	25
I La période d’essai / Tests préliminaires à l’engagement	25
Période d’essai	25
Tests préliminaires à l’engagement	26
II Obligations et responsabilité des travailleurs	27
Les obligations du travailleur	28
Responsabilité du travailleur	34
1. Au cours de l’exécution du contrat	35
2. En dehors de l’exécution du contrat	41
III Obligations et responsabilité de l’employeur	42
Les obligations de l’employeur	42
Pouvoir disciplinaire de l’employeur	43
Responsabilité de l’employeur et recours	44
IV La modification unilatérale d’un élément du contrat	51
Principe	51
Les limites au droit de modifier les éléments du contrat	53
1. La modification doit être unilatérale	54
2. La modification doit porter sur un élément essentiel du contrat	55
3. La modification doit être importante	63
4. La modification doit être certaine et présenter un caractère temporaire ou définitif	64
Adaptations contractuelles autorisées	65
Attitude du travailleur et conséquences d’une modification irrégulière	66
V Le cautionnement	70
VI La clause de non-concurrence	72
Principes	72
Quelques précisions	75
Renonciation à l’application d’une clause de non-concurrence	76
Aspects social et fiscal	77
Tableau de synthèse	79
VII La clause d’écologie ou de formation	80

Chapitre III La suspension du contrat de travail	89
I Retards, absences, heures perdues	89
Le retard ou l'absence involontaire	89
Impossibilité d'entamer ou de poursuivre le travail	92
1. Que se passe-t-il si la maladie ou l'accident survient peu de temps après le début de l'activité journalière?	96
2. La rémunération journalière complète est-elle due si la journée de travail est interrompue parce que le travailleur doit se soumettre à des examens ou des soins médicaux?	97
Absence pour remplir son devoir électoral	98
Le cas de grève	99
II La maladie et l'accident	100
La justification de l'incapacité de travail	101
Contrôle de l'incapacité	107
Litige médical	115
La rémunération garantie à charge de l'employeur	120
1. Règles applicables aux employés (y compris les représentants de commerce)	121
2. Règles applicables aux ouvriers	130
3. Règles applicables aux domestiques	135
4. Tableau de synthèse – Intervention de l'employeur	136
La rechute	137
1. Solde de la rémunération garantie	139
2. Autre incapacité de nature différente	143
Reprise partielle du travail	145
1. Introduction	145
2. Acceptation préalable de la reprise partielle par l'employeur	146
3. Reprise d'un travail adapté autorisé seulement par le médecin-traitant	151
4. Reprise d'un travail adapté autorisé par le médecin-conseil de la mutuelle	152
5. Cumul des indemnités de mutuelle avec un revenu professionnel	159
6. Incapacité totale survenant pendant une reprise partielle	161
7. Incidences d'une reprise partielle du travail	164
Reprise complète du travail	172
Exclusions du droit à la rémunération garantie	177
Rupture du contrat pendant la maladie	182
III L'accident du travail	183
Formalités administratives	184
Rémunération garantie	191
1. Règles applicables aux ouvriers et aux domestiques	192
2. Règles applicables aux employés	197
3. Synthèse de l'intervention de l'employeur en cas d'accident de travail	199
4. Qu'entend-on par rémunération quotidienne moyenne?	199
Situations particulières	200
Incidences sur d'autres législations	203
IV La grossesse et l'accouchement	205
Droit d'absence pour examens médicaux prénatals	206
Protection de la santé et de la sécurité de la travailleuse	207
1. Interdiction d'exécuter certains travaux	208
2. Possibilité de refuser un travail de nuit	217
3. Interdiction d'effectuer des heures supplémentaires	220
Le congé de maternité	221
1. Congé prénatal	223

2. Congé postnatal	230
3. Synthèse relative à la durée du congé de maternité (depuis le 01.07.2004)	239
L'assurance maternité	240
Congé de maternité et incapacité de travail	244
1. Incapacité coïncidant avec la période de repos prénatal facultatif	244
2. Incapacité avant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	245
3. Incapacité survenant pendant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	246
4. Incapacité survenant immédiatement après la fin du repos postnatal	247
Obligations administratives	248
Rupture du contrat et protection contre le licenciement	249
Congé d'allaitement et pauses d'allaitement	250
Congé de maternité converti en cas de décès ou de l'hospitalisation de la mère	253
1. Principe	253
2. En cas de décès de la mère	254
3. En cas d'hospitalisation de la mère	255
V Les vacances annuelles	257
Personnes bénéficiaires du droit aux congés	257
Modalités d'attribution des congés	261
La durée des congés payés	265
1. Règles pour les employés	266
2. Règles pour les ouvriers et artistes	277
3. Règles pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	282
4. Règles pour certains travailleurs âgés (= "vacances-seniors")	286
Réflexion sur le calcul de la durée des vacances: le "crédit d'heures de vacances"	290
Les pécules de vacances	291
1. Pécule pour les employés et apprentis "intellectuels"	291
2. Pécule pour les ouvriers, domestiques et apprentis "manuels"	300
3. Pécule pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	302
4. Pécule pour certains travailleurs âgés (= "vacances seniors")	304
5. Pécule de sortie pour employés en cas de rupture de contrat et situations assimilées	307
6. Pécule en cas d'impossibilité de prendre ses congés	312
7. Décompte de décembre pour les employés réduisant leur temps de travail	313
8. Pécules extra-légaux	316
9. Tableau de synthèse relatif à l'octroi des pécules de vacances	317
Les jours de vacances supplémentaires (ou vacances européennes) en cas de début ou de reprise d'activité	318
1. Contexte et objet	318
2. Conditions générales d'application	319
3. Durée des vacances supplémentaires	325
4. Droit à des jours de vacances ordinaires et à des vacances supplémentaires	331
5. Pécule de vacances pour les jours de vacances supplémentaires	332
6. Dernières précisions	342
Incidences de certains événements sur les congés	343
VI Le chômage temporaire pour raisons économiques	350
Notion de causes économiques	352
Formalités de notification à charge de l'employeur	353
Sanctions pour non-respect des formalités de notification ou autre engagement	360
Durée autorisée du chômage économique	361
Modification du régime de chômage instauré	366
Indemnisation du travailleur	369
Établissement et délivrance de documents sociaux	372
Incidences du chômage économique sur certains événements	379

VII	Le chômage temporaire pour cause d'accident technique	383
	Notion d'accident technique	384
	Formalités administratives	385
	Indemnisation	391
VIII	Le chômage temporaire pour cause d'intempéries	393
	Principes	393
	Notion d'intempéries	394
	Communication à l'ONEm	395
	Avertissement des travailleurs concernés	401
	Indemnisation	403
	Rupture du contrat par le travailleur	404
	Avantages sectoriels	405
IX	Le chômage économique des employés	406
	Principe et champ d'application	407
	Conditions d'application	408
	1. Entreprises en difficulté	409
	2. Conclusion d'une CCT ou d'un plan d'entreprise	410
	3. Demande de reconnaissance auprès du Ministre de l'emploi	416
	Procédure à respecter pour la mise en chômage	417
	1. Première phase: envoi par recommandé du "formulaire spécial C106A"	418
	2. Seconde phase: affichage dans l'entreprise, notification électronique à l'ONEm, communication au conseil d'entreprise	419
	Régimes et durées autorisées du chômage économique	422
	Indemnisation du travailleur	428
	Formalités administratives	431
	Incidence du chômage économique sur une période d'incapacité	432
	Incidences du chômage économique sur la rupture du contrat	433
X	Le chômage temporaire pour cas de force majeure	436
	Principes	436
	Notion de force majeure	437
	Durée du chômage temporaire	438
	Déclaration et preuve du chômage temporaire pour force majeure	439
	Formulaires à délivrer aux travailleurs	440
	Indemnisation des travailleurs	444
XI	La grève	445
	Indemnisation	446
	Incidences d'une grève sur certains événements	452
Chapitre IV	La rupture du contrat de travail	457
I	La rupture du contrat avec préavis	457
	Notification écrite et mentions obligatoires	458
	Modalités de notification	464
	1. Par la remise de la main à la main	465
	2. Par lettre recommandée	466
	3. Par exploit d'huissier	467

Sanction pour non-respect des modalités de notification	468
1. Résiliation du contrat par l'employeur	469
2. Résiliation du contrat par le travailleur	470
Prise de cours du préavis	471
Détermination de l'ancienneté du travailleur	477
1. Notion d'ancienneté	477
2. Précisions diverses	478
3. Ancienneté conventionnelle	479
4. Ancienneté spécifique en qualité de travailleur intérimaire	480
La durée des préavis (à partir du 1er janvier 2014)	481
1. Délais de préavis pour les travailleurs en service à partir du 1er janvier 2014	482
2. Délais de préavis pour les travailleurs en service avant le 1er janvier 2014	489
3. Régime dérogatoire – Applicable à certains ouvriers à partir du 1er janvier 2014	497
4. Délais de préavis en cas de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)	506
5. Délais de préavis réduits ou absence de préavis	509
6. Dispositions transitoires pour les contrats de travail existants	520
Le contre-préavis des travailleurs	521
Pendant l'exécution du préavis	522
Incidences de certaines absences (suspensions) sur le préavis	526
1. La maladie ou l'accident	528
2. Les vacances annuelles	532
3. Congé de maternité	534
4. Repos compensatoires (pour heures supplémentaires et réduction du temps de travail)	535
5. Autres cas de suspension	536
Calcul de la durée des périodes de suspension du préavis	537
1. Première étape - détermination du nombre de jours de suspension	537
2. Deuxième étape - prolongation du préavis à concurrence du nombre de jours obtenus	539
II La rupture du contrat avec indemnité compensatoire de préavis	543
Notification de la rupture	544
Octroi d'une indemnité de préavis	547
La rupture immédiate pendant une période d'incapacité de travail	554
Les retenues applicables	557
Modalités de paiement	560
L'indemnité due à l'employeur	565
III La rupture du contrat pendant la période d'essai	566
IV La rupture immédiate du contrat pour faute grave	567
La notion de faute grave	568
Modalités de rupture	572
1. Rompre le contrat de travail	573
2. Notifier les motifs de la rupture	581
Le contrôle judiciaire	588
V La rupture du contrat par abandon de travail	591
VI La rupture du contrat pour cas de force majeure	592
Principes généraux relatifs à la force majeure	592
La question de l'incapacité définitive de travailler jusqu'à la fin 2016	594
La question de l'incapacité définitive de travailler à partir de 2017	596
Le trajet de réintégration	597
1. Procédure à respecter dans le cadre du trajet de réintégration	598
2. Trajet de réintégration et attitude du médecin-conseil de la mutuelle	608

3. Fin du trajet de réintégration et constat d'une force majeure	609
4. Schéma récapitulatif général	612
VII La rupture d'un contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	618
Rupture au terme convenu	619
Rupture avant le terme convenu	620
1. Par la volonté de l'une des parties	621
2. Travailleur en incapacité de travail	627
VIII La rupture de commun accord	630
IX La rupture du contrat avant le début de son exécution	631
Principe	632
Possibilité de notifier un délai de préavis avant exécution?	633
X La rupture du contrat de certains travailleurs protégés	634
Travailleurs protégés	635
Caractéristiques du mécanisme de protection	636
1. Interdiction de licencier	636
2. Limitations	637
3. Période de protection	638
4. Sanctions d'une rupture irrégulière	639
5. Cas d'application - protection de la femme enceinte et en congé de maternité	640
Tableau de synthèse	646
XI La motivation du licenciement (CCT n° 109)	647
Présentation générale de la CCT n° 109	648
Travailleurs concernés	649
1. Principe	649
2. Cas de licenciements exclus	650
Droit de connaître le motif du licenciement	651
1. Principe et procédure	651
2. Sanction	654
Licenciement manifestement déraisonnable	655
1. Notion	656
2. Contrôle des motifs du licenciement	657
3. Sanction	658
4. Régime de la charge de la preuve	661
XII Maintien de la notion de licenciement abusif pour certains ouvriers	662
Notion de licenciement abusif	663
Charge de la preuve	666
Sanction du licenciement abusif	667
XIII Les paiements dus et documents à remettre en fin de contrat	668
Paiements dus	669
1. Au moment de la rupture ou au plus tard à la date habituelle de paie qui suit la rupture	670
2. Postérieurement à la date habituelle de paie	671
Délivrance de certains documents	672
Autres formalités ou obligations	673
XIV Indemnité en compensation du licenciement pour les ouvriers	674
Suppression progressive de l'allocation de licenciement	675
Octroi d'une indemnité en compensation du licenciement	676

XV	Reclassement professionnel et intervention dans les frais	682
	Régime général de reclassement professionnel	683
	1. Travailleurs concernés	684
	2. Notion de reclassement professionnel	687
	3. Offre de reclassement professionnel et prestataire de services	688
	4. Déroulement et modalités du reclassement professionnel	689
	Régime particulier de reclassement pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (CCT n° 82)	703
	1. Travailleurs concernés	704
	2. Notion de reclassement professionnel	707
	3. Offre de reclassement et prestataire de services	708
	4. Début de la procédure de reclassement	709
	5. Déroulement de la procédure	716
	6. Incidences de la procédure de reclassement	717
	7. Sanctions	720
	Tableau comparatif – Régimes général et particulier de reclassement professionnel	722
	Intervention dans les frais d'outplacement pour les travailleurs victimes d'une restructuration d'entreprise	723
PARTIE 2	Les contrats de travail particuliers	
Chapitre I	Le contrat de travail à temps partiel	729
	Définition du travail à temps partiel	729
	Un contrat de travail écrit	730
	Durée du temps de travail	734
	1. Notions de régime de travail et d'horaires de travail	734
	2. Durée minimale des prestations	742
	3. Publicité des horaires de travail	750
	4. Contrôle des dérogations à l'horaire normal	751
	5. Sanctions	756
	6. Heures complémentaires	759
	La rémunération du travailleur à temps partiel	760
	1. Détermination du salaire	760
	2. Rémunération au moins égale à celle d'1/3 d'un temps plein	761
	3. Rémunération moyenne en cas d'horaire variable et de durée hebdomadaire moyenne	762
	4. Heures complémentaires ouvrant le droit à un sursalaire	764
	5. Remarques générales	769
	6. Récapitulatif	770
	Priorité pour l'obtention d'un emploi vacant	772
	Incidence du travail à temps partiel	777
	1. Incapacité de travail	777
	2. La rupture du contrat	778
	3. Les congés de circonstance ou petits chômages	780
	4. Les jours fériés	781
	5. Instauration d'un régime de travail à temps partiel	782
	Droit au travail à temps partiel	783
	Principe général de non-discrimination	786
	Les travailleurs à temps partiel et la sécurité sociale	787
Chapitre II	Le contrat pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini	788
	Notions générales	789
	1. Contrat conclu pour une durée déterminée	790
	2. Contrat conclu pour un travail nettement défini	797
	Conditions de validité du contrat	798
	Contrats successifs à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	802

Exécution et suspension du contrat	805
Remarques générales	809
Tableau de synthèse portant sur trois types de contrats limités dans le temps	810
Chapitre III Le contrat de travail de remplacement	811
Nature et objet du contrat	812
Forme et contenu du contrat de remplacement	815
Durée du contrat de remplacement	818
Contrats de remplacement successifs	822
Exécution du contrat	825
Rupture du contrat	830
1. Contrat à durée déterminée	831
2. Contrat à durée indéterminée	832
Questions particulières	837
1. Présence simultanée dans l'entreprise du remplaçant et du travailleur remplacé	837
2. Succession d'un contrat à durée déterminée et d'un contrat de remplacement	840
Chapitre IV Le contrat de représentant de commerce	841
Définition du représentant de commerce	842
Règles spécifiques en cours de contrat	846
1. La rémunération du représentant	847
2. La rémunération en cas de suspension du contrat	850
3. Durée du temps de travail	855
Règles spécifiques en fin de contrat	856
1. Droit aux commissions après contrat	857
2. L'indemnité d'éviction	858
La clause de non-concurrence	864
Chapitre V Le contrat de travail de domestique	865
Définition du travailleur domestique	865
Le contrat de travail et la réglementation du travail	866
Cas particuliers	875
Le travailleur domestique et la sécurité sociale	877
Chapitre VI Le contrat de travail d'occupation d'étudiant	878
Étudiants concernés	879
Caractéristiques du contrat d'occupation d'étudiant	880
1. Forme et contenu du contrat	881
2. Contrat à durée déterminée	884
3. Clause d'essai et particularités diverses	885
4. Rupture du contrat	888
Formalités administratives	889
1. Établissement d'une déclaration DIMONA	890
2. Demande de permis de travail pour certains étudiants étrangers	891
Conditions de travail et de rémunération	897
Assujettissement de l'étudiant à la sécurité sociale	903
Aspects fiscaux relatifs à l'occupation d'un étudiant	904
Chapitre VII Le contrat de formation professionnelle en entreprise	906
Région Flamande - Formation Professionnelle individuelle (IBO)	907
1. Objet de l'IBO	907
2. Employeurs et candidats stagiaires concernés	908

3. Le contrat IBO	909
4. Conclusion d'un contrat de travail après le contrat IBO	916
Région Wallonne - Plan de Formation-insertion (PFI)	919
1. Objet du Plan formation-insertion (PFI)	919
2. Employeurs concernés	920
3. Candidats stagiaires	921
4. Le contrat de formation-insertion (PFI)	922
5. Conclusion d'un contrat de travail après le contrat de formation-insertion	939
6. Volume de l'emploi pendant la durée du contrat postérieur au contrat de formation	943
Région de Bruxelles-Capitale - formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI)	946
1. Objet de la formation professionnelle individuelle en entreprise	946
2. Employeurs et candidats stagiaires	947
3. Le contrat plan de formation	948
4. Conclusion d'un contrat de travail après le contrat de formation	954
Tableau de synthèse - La formation professionnelle individuelle en entreprise	956
Chapitre VIII Le stage de transition en entreprise	956
Chapitre IX Le contrat de travail temporaire et intérimaire	963
Cas d'application et durée du contrat	964
1. Remplacement temporaire d'un travailleur permanent dont le contrat est suspendu ou a pris fin	965
2. Pour répondre à un surcroît temporaire de travail	966
3. Pour procéder à l'exécution d'un travail exceptionnel	967
4. Pour un motif d'insertion (uniquement dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire)	968
5. Synthèse relative aux hypothèses dans lesquelles le recours au travail temporaire et intérimaire est autorisé – Durée du contrat	977
Procédures d'autorisation et/ou d'information	978
1. Dans le cadre d'un contrat pour l'exécution d'un travail temporaire	978
2. Dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire	982
Informations générales à fournir aux syndicats	985
Le contrat de travail temporaire	986
1. Forme du contrat	987
2. Clause d'essai	989
3. Rupture du contrat	990
Le contrat de travail intérimaire	994
1. L'intérimaire et l'entreprise de travail intérimaire	995
2. L'intérimaire et l'utilisateur	1010
3. L'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur	1011
La mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs	1012
1. Généralités	1012
2. Exceptions	1015
La mise à disposition au sein d'un groupement d'employeurs	1019
Chapitre X La convention d'immersion professionnelle	1029
Chapitre XI La convention de premier emploi	1037
Employeurs concernés	1038
1. Principes et définitions	1038
2. Calcul de l'effectif du personnel au 30 juin	1040
Quota d'engagements obligatoires	1041
1. Généralités	1041
2. Détermination du quota de jeunes à occuper au niveau de l'entreprise (fraction ETP)	1044
3. Détermination du nombre de jeunes travailleurs occupés dans le trimestre en cours (= réalisation de l'obligation)	1046
4. Dispenses de l'obligation d'engagement/d'occupation	1049
5. Sanction pour non-respect de l'obligation d'engagement/d'occupation	1063

Travailleurs concernés par une CPE	1064
La convention de premier emploi (CPE)	1070
1. Types de contrats pouvant avoir la qualité de CPE	1071
2. Une convention de premier emploi écrite	1076
3. Une formalité administrative: la carte de premier emploi	1077
4. Durée de la CPE et prolongation(s) éventuelle(s) de celle-ci	1078
5. Exécution de la convention de premier emploi	1081
6. Fin de la convention de premier emploi	1084
Obligation de stage d'intégration en entreprise de 1 %	1086
Chapitre XII Le contrat d'occupation de travailleur à domicile	1090
Définition	1091
Obligation d'établir un contrat écrit	1093
Règles spécifiques pour certains cas de suspension du contrat	1096
Rupture du contrat	1100
Réglementations du travail applicables	1101
Chapitre XIII Le télétravail	1106
Le télétravail régulier ou "structurel" (CCT n° 85)	1107
1. Définition du télétravail régulier	1108
2. Travailleurs et employeurs concernés	1109
3. Conditions d'application du télétravail régulier	1110
4. Modalités d'exercice du télétravail régulier	1114
5. Remboursement des coûts du télétravail régulier	1122
6. Télétravail et accident du travail	1127
7. Introduction du télétravail régulier dans l'entreprise	1128
Le télétravail occasionnel (non régulier)	1129
1. Introduction	1129
2. Définition du télétravail occasionnel	1130
3. Travailleurs et employeurs concernés	1131
4. Hypothèses d'application du télétravail occasionnel	1132
5. Conditions de travail applicables	1133
6. Introduction d'une demande et accord de l'employeur	1134
7. Contenu de l'accord des parties	1135
8. Etablissement d'un cadre général pour l'application du télétravail occasionnel	1136
PARTIE 3 La réglementation du travail	
Chapitre I La durée du travail	1137
I Dispositions générales	1137
Notion de durée du travail	1139
Travailleurs concernés	1141
Les limites minimales du temps de travail	1142
1. Durée minimale de 3 heures au moins par prestation	1143
2. Durée hebdomadaire minimale au moins égale à 1/3 d'un temps plein	1144
3. Limite minimale journalière de 6 heures pour les travailleurs occupés la nuit	1145
Les limites maximales de la durée du travail	1146
1. Sur le plan journalier	1147
2. Sur le plan hebdomadaire	1148
3. Pour certaines activités exercées la nuit	1149
La question de la réduction du temps de travail	1150
Les dérogations aux limites normales du temps de travail	1151
Tableau de synthèse – Dépassement des limites normales (situation en 2017)	1152
Récupération des dépassements des limites normales	1153

1. Régime général	1154
2. Régime particulier	1156
3. Comment déterminer les heures de dépassement?	1157
4. Modalités de récupération	1160
5. Époque de paiement des heures de dépassement	1161
6. Incidences des repos compensatoires sur le contrat de travail	1162
7. Possibilité pour le travailleur de renoncer à la récupération de certaines heures de dépassement	1164
Octroi d'un sursalaire	1167
1. Principes	1168
2. Quelques précisions encore	1170
3. Modalités de calcul des sursalaires	1171
4. Tableau récapitulatif - Limites hebdomadaires - Sursalaire - Repos compensatoire	1172
5. Applications pratiques	1173
6. Un régime dérogatoire en matière de paiement de sursalaires	1174
7. Paiement des sursalaires	1175
8. Conversion du sursalaire en repos compensatoires	1176
Les heures supplémentaires volontaires	1177
Les temps de pause	1181
Les intervalles de repos entre la cessation et la reprise du travail	1182
Durée du travail des jeunes (moins de 18 ans)	1184
II Dispositions particulières pour le travail à temps partiel	1188
Notion de travail à temps partiel	1188
Dépassement de l'horaire de travail à temps partiel	1189
III Le système de l'horaire flexible de travail	1190
Présentation générale	1190
Conditions d'application	1191
Respect de la durée hebdomadaire moyenne de travail	1194
Flexibilité et heures supplémentaires	1196
Paiement de la rémunération	1199
Adaptation du règlement de travail et avertissement des travailleurs	1201
IV Les horaires flottants et dynamiques	1204
Travailleurs concernés	1205
Les horaires flottants et leurs limites	1206
1. Plages fixes et plages variables (mobiles)	1207
2. Limites journalière et hebdomadaire	1208
Respect d'une durée hebdomadaire moyenne au cours d'une période de référence	1209
1. Principe	1209
2. Tempéraments apportés au respect d'une durée hebdomadaire moyenne	1210
Paiement de la rémunération et particularités	1213
Horaires flottants et heures supplémentaires	1214
Instauration du système et modalités d'application	1215
Mise en place d'un système de suivi du temps	1218
Dispositions transitoires pour régimes flottants existants	1219
V Tableau de synthèse comparatif sur la flexibilité en matière de temps de travail	1220
VI L'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises	1221
Principes	1221

Employeurs et travailleurs concernés	1222
Dérogations autorisées	1224
1. Dérogations à la durée du travail	1225
2. Dérogation à l'interdiction du travail dominical	1227
3. Dérogation à l'interdiction du travail de nuit	1229
4. Dérogations à la législation sur les jours fériés	1231
5. Dérogations dans le secteur de la construction	1233
6. Remarque générale	1235
Incidences de l'introduction d'un nouveau régime de travail	1236
1. Rémunérations	1237
2. Règlement de travail	1244
Procédure	1245
1. Information préalable	1246
2. Négociation	1247
Chapitre II Le repos du dimanche	1252
Principe général et champ d'application	1252
Dérogations au principe du repos dominical	1253
1. Dérogations applicables dans toutes les entreprises sans limitation	1254
2. Dérogations propres à certains secteurs ou entreprises sans limitation	1255
3. Dérogations propres au secteur de la distribution	1256
4. Dérogations limitées et/ou particulières	1260
Dispositions spécifiques pour le travail dominical des jeunes travailleurs	1265
Conditions de travail en rapport avec le travail dominical	1269
1. L'octroi d'un repos compensatoire	1270
2. La rémunération du travail dominical	1271
Chapitre III Le travail de nuit	1272
Travailleurs et employeurs concernés	1273
Dérogations à l'interdiction d'un travail de nuit	1274
1. Exceptions prévues par la loi	1275
2. Exceptions prévues par arrêté royal	1276
3. Exceptions conventionnelles	1277
Procédure générale d'introduction d'un régime de travail comportant des prestations de nuit (entre 24h et 5h du matin)	1278
Procédure particulière d'introduction d'un travail de nuit pour les entreprises de l'e-commerce	1282
Mesures d'encadrement du travail de nuit: CCT n° 46 et 49	1288
1. Employeurs et travailleurs concernés	1289
2. Modalités d'application	1290
3. Procédure de passage à un régime de travail visé par la CCT n° 46	1296
4. Possibilités de retour à un autre régime de travail	1297
5. Transport	1305
6. Indemnité financière	1306
7. Intervalles de repos et durée du travail	1307
Insertion des travailleurs dans un régime de nuit	1311
Durée du travail pour les travailleurs de nuit	1314
Travail de nuit pour les jeunes travailleurs (– de 18 ans)	1320
Questions particulières	1321
1. Les gardes dormantes	1322
2. La rémunération du travail de nuit	1323
Chapitre IV Les jours fériés	1324
Principes généraux	1324
Remplacement des jours fériés coïncidant avec un jour d'inactivité	1330

1. Généralités	1330
2. Situations particulières	1333
Occupation un jour férié et octroi d'un repos compensatoire	1340
La rémunération du jour férié (d'un jour de remplacement ou d'un jour de repos compensatoire)	1343
Les jours fériés en cas de suspension du contrat	1347
Les jours fériés en cas de fin du contrat	1350
Chapitre V Les congés de circonstance ("petits chômages")	1354
Congés de circonstance autres que le congé d'adoption	1355
1. Motifs et durée de l'absence	1355
2. Modalités d'octroi	1366
3. Paiement des jours de congé de circonstance	1369
4. Protection contre le licenciement en cas de congé de naissance	1371
Le congé d'adoption	1372
Congé pour soins d'accueil	1379
Chapitre VI Les congés pour raisons impérieuses	1386
Principes	1386
Caractéristiques générales	1387
Incidences sur la durée du travail	1392
Sur le plan social	1393
Chapitre VII Les congés thématiques	1394
Droit à l'interruption de carrière pour assister une personne en soins palliatifs	1395
Droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille qui souffre d'une maladie grave	1407
1. Dispositions générales	1407
2. Dérogations en cas d'hospitalisation d'un enfant	1418
Droit à l'interruption de carrière à titre de congé parental	1426
Synthèse relative aux "congés thématiques" (situation en vigueur au 01.06.2017)	1439
Congé parental sur la base de la CCT n° 64	1440
1. Principes	1440
2. Bénéficiaires du congé	1442
3. Conditions requises pour l'exercice de ce droit	1443
4. Avertissement écrit	1446
5. Mise en œuvre du congé parental	1447
6. Absence d'octroi d'un revenu de remplacement	1450
7. Interdiction de cumul	1451
8. Protection contre le licenciement	1452
9. Reprise du travail dans l'entreprise	1456
10. Remarques finales	1458
Chapitre VIII Le système du crédit-temps	1459
I Genèse du système et objet du crédit-temps	1459
II Employeurs et travailleurs concernés par la CCT n° 103	1467
III Les 3 régimes prévus par la CCT n° 103 (modifiée par la CCT n° 103ter)	1469
Le droit à un crédit-temps "sans motif" (CCT n° 103)	1469
Le crédit-temps "avec motif" (CCT n° 103 et 103ter)	1470
Le crédit-temps "fin de carrière" (CCT n° 103 et 103ter)	1479
Dispositions communes aux 3 régimes de crédit-temps	1490

1. Contrat de travail écrit en cas de réduction des prestations	1490
2. Calcul du délai d'occupation de 12 ou 24 mois	1492
3. Condition de carrière de 25 ans (art. 10, § 3)	1495
4. Condition de carrière de 28 ans	1496
5. Organisation du travail en cas de réduction d'1/5e	1497
Prolongation ou transition (passage) d'un régime de crédit-temps à l'autre	1498
Maintien du crédit-temps en cas de changement d'employeur?	1502
IV Les modalités d'exercice du droit au crédit-temps	1503
Accord de l'employeur dans les entreprises de 10 travailleurs ou moins	1504
Procédure d'introduction de la demande	1505
Le report ou le retrait de l'exercice du droit	1506
1. Le report général de l'exercice du droit	1507
2. Le report spécifique pour certains travailleurs âgés de 55 ans ou plus	1508
3. Le retrait ou la modification de l'exercice du droit (= le rappel du travailleur)	1509
V Les règles d'organisation du crédit-temps	1510
Limitation des absences simultanées	1511
Mécanisme de préférence et de planification	1517
VI Absence d'obligation de remplacement	1518
VII Octroi des allocations d'interruption	1519
Crédit-temps "sans motif"	1520
Crédit-temps "avec motif"	1521
Crédit-temps "fin de carrière"	1524
Dernières précisions en rapport avec l'allocation d'interruption	1529
VIII Modalités d'octroi des allocations	1530
IX Garanties d'exercice du droit au crédit-temps	1534
Maintien de la fonction	1535
Protection spéciale contre le licenciement	1536
X Reprise du travail avant la date de fin prévue	1541
XI Aspects de sécurité sociale	1542
XII Tableau de synthèse au 1^{er} janvier 2018	1543
Chapitre IX Le congé-éducation payé	1545
Les bénéficiaires du congé-éducation payé	1546
Formations ouvrant le droit au congé-éducation	1547
Durée du congé-éducation payé	1550
1. Pour les travailleurs occupés à temps plein	1550
2. Pour les travailleurs occupés à temps partiel	1551
Prise du congé-éducation et planification de celui-ci	1556
Obligations à remplir par le travailleur	1560
Rémunération du congé-éducation	1565
1. Pour les travailleurs occupés à temps plein	1565
2. Pour les travailleurs à temps partiel	1566
Perte du droit au congé-éducation (ex.: abandon, assiduité insuffisante, échec)	1567
Protection contre le licenciement	1568

Remboursement des rémunérations	1571
Chapitre X Congé sans solde, don de jours de congés conventionnels et épargne-carrière	1577
Le congé sans solde	1578
1. Notion	1579
2. Accord des parties et modalités d'exercice	1580
3. Le retour au travail	1581
4. Incidences du congé sans solde	1582
Le don de jours de congés conventionnels	1583
1. Principes généraux	1583
2. Conclusion d'une CCT ou adaptation du règlement de travail	1584
3. Conditions posées pour l'obtention d'un don de congés	1585
4. Procédure relative à la demande d'un don de congés	1586
5. Suspension du contrat du travailleur bénéficiaire	1587
L'épargne-carrière	1588
1. Objectif et définition de l'épargne-carrière	1589
2. Les éléments de l'épargne-carrière	1590
3. Mise en œuvre de l'épargne-carrière	1593
4. Dispositions relatives à l'encadrement de l'épargne-carrière	1594
5. Cessation du contrat et épargne-carrière	1595
Chapitre XI La formation des travailleurs	1596
Employeurs concernés	1597
Concrétisation de l'objectif interprofessionnel	1598
Précisions diverses	1602
Chapitre XII La rémunération et les indemnités diverses	1607
I Notion de rémunération	1607
II Fixation de la rémunération	1610
III Paiement et protection de la rémunération	1617
Monnaie du paiement	1618
Mode de paiement	1619
Époque et date de paiement	1621
Protection de la rémunération en cas de saisie ou de cession	1625
Décompte et quittance pour solde de tout compte	1626
Le privilège des travailleurs sur la rémunération	1628
IV Les avantages en nature	1629
Le principe du paiement en nature	1630
Évaluation des prestations en nature	1634
Octroi des avantages en nature en cas de suspension	1637
V Les avantages de toute nature & les remboursements de frais professionnels	1638
Les avantages de toute nature	1638
1. Disposition gratuite d'un immeuble (maison-appartement)	1640
2. Chauffage-électricité et autres charges	1642
3. Repas fournis à titre gratuit ou à prix réduits	1643
4. Prêts à intérêt réduit	1644
5. Utilisation privée d'une voiture de société	1645
6. Utilisation d'un vélo d'entreprise	1648
7. Mise à disposition pour un usage privé d'un PC et/ou d'une connexion internet et/ou d'une tablette numérique et/ou d'un GSM, smartphone et/ou d'un abonnement téléphonique	1651
8. Intervention patronale dans l'achat d'un "PC privé" par le travailleur	1654

Les avantages sociaux immunisés	1658
1. Sur le plan social	1659
2. Sur le plan fiscal	1660
Les indemnités pour dépenses professionnelles	1663
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats (CCT n° 90)	1666
Synthèse des aspects sociaux et fiscaux de certains avantages, indemnités, primes et allocations	1669
VI Retenues sur les rémunérations	1670
Retenues autorisées	1670
Calcul et limites des retenues	1671
VII Saisie et cession de la rémunération	1673
Notion de saisie-arrêt exécutoire	1674
Notion de cession de rémunération	1676
Sommes saisissables ou cessibles	1680
Les quotités saisissables ou cessibles	1684
1. Principes généraux	1684
2. Diminution des quotités pour enfant(s) à charge	1686
3. Modalités de calcul	1693
4. Indemnités et situations particulières	1696
Concours entre cessions et saisies	1700
La traçabilité des rémunérations versées sur un compte à vue	1704
Le règlement collectif de dettes	1708
VIII Les frais de transport du domicile au lieu de travail	1712
Utilisation d'un moyen de transport en commun	1712
1. Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1712
2. Montant de l'intervention	1714
3. Époque de remboursement	1718
4. Modalités de remboursement	1719
5. Dérogations sectorielles	1722
6. Aspects sociaux et fiscaux de l'intervention	1723
Utilisation d'un véhicule privé ou de société	1729
Transport collectif organisé (TCO) ou covoiturage organisé par l'employeur	1734
1. Sur le plan social	1735
2. Sur le plan fiscal	1738
Déplacement à bicyclette et/ou à pied du domicile au lieu de travail	1740
Synthèse relative à l'exonération fiscale accordée au travailleur	1742
Plan de gestion de la mobilité	1743
1. Diagnostic fédéral "déplacements domicile-lieu de travail"	1743
2. "Plans de déplacements d'entreprise" bruxellois	1744
Chapitre XIII La prépension conventionnelle ou chômage avec complément d'entreprise	1745
I Aperçu général	1745
II Réglementation applicable à partir du 01.01.2008 et du 01.01.2012	1747
Travailleurs concernés	1748
Conditions d'accès	1749
1. Licenciement du travailleur	1749
2. Existence d'une convention collective de travail	1753
3. Condition d'âge et condition de carrière (à partir du 1 ^{er} janvier 2015)	1754
4. Calcul des années de carrière professionnelle	1780

5. Condition d'admissibilité aux allocations de chômage	1781
6. Inscription dans une cellule pour l'emploi (= particularité)	1782
Le remplacement du prépensionné dans l'entreprise	1783
Entreprises en difficulté ou en restructuration	1790
1. Notions d'entreprises en difficulté ou en restructuration	1791
2. Procédure de reconnaissance	1793
3. Dispositions particulières dérogatoires au régime général	1794
III Les revenus du prépensionné	1799
Allocations de chômage et indemnité de prépension ("complément d'entreprise")	1799
Les retenues sociales et fiscales	1809
IV La gestion active des restructurations	1811
Champ d'application	1812
1. Employeurs concernés	1812
2. Travailleurs concernés	1813
Introduction d'une demande de reconnaissance	1814
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	1815
Dispositions dérogatoires au régime général	1816
V Statut du travailleur prépensionné	1821
"Anciens" chômeurs avec complément d'entreprise (= "chômeurs RCC en cours")	1822
"Nouveaux" chômeurs avec complément d'entreprise (= "nouveaux arrivants")	1823
Interdiction de cumul avec d'autres indemnités	1826
Activités autorisées	1827
Exercice d'une activité en dehors des limites autorisées	1829
Reprise d'une activité professionnelle – CCT n° 17tricies	1830
Incidences sur la pension de retraite	1832
Durée du maintien du statut de travailleur prépensionné	1833
VI Observation relative à la prépension à mi-temps	1834
Chapitre XIV L'occupation de travailleurs étrangers	1835
L'accès des étrangers au territoire belge	1836
1. Ressortissants d'un pays membre de l'EEE	1837
2. Ressortissants d'un pays non membre de l'EEE	1840
L'occupation au travail en Belgique	1843
1. Principes généraux	1844
2. Dispenses de l'obligation d'obtenir une autorisation d'occupation et un permis de travail	1846
L'autorisation d'occupation	1847
1. Principes	1847
2. Conditions d'octroi	1848
3. Procédure d'obtention d'une autorisation d'occupation	1855
Les permis de travail	1856
1. Principes	1856
2. Le permis de travail A	1857
3. Le permis de travail B	1859
4. Le permis de travail C	1862
5. Tableau de synthèse	1864
6. Dispositions particulières	1865
7. Procédure de demande des permis de travail	1866
8. Le renouvellement d'une demande de permis	1868
Communication de la fin anticipée du contrat de travail	1869

Refus et retrait de l'autorisation d'occupation et du permis de travail	1870
Recours	1871
Sanctions	1872
La carte bleue européenne (CBE)	1873
Chapitre XV Une occupation transfrontalière	1878
Une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	1878
1. Scénario 1. Transfert vers un autre Etat	1879
2. Scénario 2. Détachement temporaire dans un autre Etat	1893
3. Scénario 3. Occupation simultanée dans plusieurs Etats membres	1907
4. Tableau de synthèse relatif à une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	1915
5. Mesures de contrôle et formalités administratives	1916
Une occupation transfrontalière en dehors de l'Union européenne	1936
1. Loi applicable au contrat de travail	1937
2. Etablissement d'un écrit avant le détachement	1941
3. Les conditions de travail	1942
4. Respect des dispositions impératives	1943
5. Régime de sécurité sociale applicable?	1944
Chapitre XVI Les documents sociaux obligatoires	1945
I Le registre du personnel	1945
Établissement d'un registre du personnel	1946
1. Occupation sur un seul lieu de travail	1947
2. Occupation sur plusieurs lieux de travail	1953
Conservation des registres du personnel (général et spécial)	1958
Les registres de présence et de mesure du temps de travail	1959
II Le compte individuel et le décompte de paie	1960
La notion de compte individuel	1961
La tenue et le lieu de tenue du compte individuel	1963
Mentions à apporter sur le décompte de paie et au compte individuel	1964
Communication d'une copie du compte individuel au travailleur	1969
Conservation du compte individuel du travailleur	1970
Le décompte de paie	1971
États particuliers de prestations	1974
1. État des prestations en application de la réglementation sur les heures supplémentaires	1975
2. État des prestations en cas de régime de travail flexible	1979
III Le règlement de travail	1984
Caractère obligatoire du règlement de travail	1984
Utilité du règlement de travail	1985
Contenu du règlement de travail	1986
Établissement du règlement de travail	1989
Communications diverses et lieu de tenue du règlement	1993
IV La carte d'identité sociale	1997
V Le livre de validation	1998
VI La déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA)	2006
Qu'est-ce que "la déclaration immédiate de l'emploi" (DIMONA)?	2007

Employeurs concernés	2008
Travailleurs concernés	2009
Contenu de la DIMONA	2011
1. Avant l'engagement de chaque nouveau travailleur (= déclaration d'entrée) ("Dimona In")	2012
2. En cas de départ du travailleur (= déclaration de sortie) ("Dimona Out")	2018
Avis de réception DIMONA et attribution d'un n° DIMONA	2019
Rectifications et/ou annulations	2021
Modalités de transmission de la DIMONA	2022
Consultation et accès au réseau Extranet de la sécurité sociale	2023
Sanctions applicables (civile, pénale ou administrative)	2024
VII Envoi et archivage électronique de certains documents sociaux	2027
Chapitre XVII L'emploi des langues dans les entreprises	2032
Région flamande	2033
Région wallonne	2041
Autres régions: "Bruxelles-Capitale" – Région Allemande – Communes à "facilités"	2046
1. "Bruxelles-Capitale" (19 communes)	2049
2. Région de langue allemande	2050
3. Communes à "facilités"	2051
Observations générales et communes aux régions	2053
Chapitre XVIII La protection de la vie privée au travail	2054
Respect de la vie privée: principe fondamental	2054
Secret des communications électroniques	2056
Contrôle des données de communication électronique (CCT n° 81) ou contrôle de l'usage d'internet et de la messagerie électronique	2060
1. Objet de la CCT n° 81	2061
2. Modalités de contrôle des données de communication électroniques	2064
3. Individualisation des données de communication électroniques	2070
Conséquences éventuelles liées à un contrôle des moyens de communication	2073
Réglementer l'utilisation des nouvelles technologies	2077
Chapitre XIX Transfert ou cession d'entreprise	2078
Transfert conventionnel d'entreprise	2079
1. Champ d'application	2079
2. Information et consultation des représentants des travailleurs	2084
3. Maintien du contrat et des conditions de travail	2085
4. Questions particulières	2089
5. Protection contre le licenciement	2092
6. Responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire	2093
Réorganisation judiciaire et transfert d'entreprise sous autorité de justice	2094
Reprise d'actif après faillite et réengagement de travailleurs	2102
Intervention du Fonds de fermeture: indemnité de transition	2106
Chapitre XX Le licenciement collectif	2112
I Aperçu général	2112
II Information et consultation des représentants des travailleurs	2114
Notion de licenciement collectif	2114
Entreprises concernées	2118

Procédure de consultation des représentants des travailleurs	2121
1. Information – consultation	2121
2. Notifications à l’office de l’emploi et de la formation (FOREm – VDAB – Actiris) et à l’autorité fédérale	2123
Notification du projet de licenciement et délai d’attente	2124
1. Notifications officielles	2124
2. Délai d’attente avant de procéder au licenciement collectif	2127
Contestation de la procédure d’information et de consultation	2129
Protection des travailleurs licenciés	2130
1. Travailleurs concernés et périodes de référence	2131
2. Application de la protection	2134
3. Nature de la protection	2136
III Octroi d’une indemnité de licenciement collectif	2139
Notion de licenciement collectif	2140
Entreprises concernées (20 travailleurs au moins)	2141
Travailleurs bénéficiaires de l’indemnité	2142
Montant de l’indemnité	2144
Durée de l’indemnisation	2151
Cumuls non autorisés	2152
IV La gestion active des licenciements collectifs	2153
Employeurs concernés	2154
Travailleurs concernés	2155
Notification de l’annonce de licenciement collectif	2156
Mise en place d’une cellule pour l’emploi	2157
1. Caractère obligatoire ou facultatif	2158
2. La cellule pour l’emploi et divers aspects	2159
3. Alternatives à la mise en place d’une cellule pour l’emploi interne	2163
Inscription du travailleur dans la cellule pour l’emploi	2166
1. Caractère obligatoire de l’inscription	2166
2. Procédure d’inscription	2167
3. Durée d’inscription dans la cellule	2172
4. Délivrance d’une carte de réduction restructurations	2173
Paiement d’une indemnité de reclassement	2175
1. Modalités de calcul et de paiement	2176
2. Indemnité de reclassement et indemnité de congé	2177
3. Remboursement partiel de l’indemnité de reclassement	2181
4. Tableau de synthèse - Rupture du contrat dans le cadre de la restructuration	2182
Observations finales	2183
Chapitre XXI La fermeture d’entreprise	2184
I Aperçu général	2184
II La fermeture de l’entreprise	2186
Notions d’entreprise et de fermeture d’entreprise	2186
1. Entreprises et travailleurs concernés	2187
2. Notion de fermeture d’entreprise	2189
Obligations d’information à charge de l’employeur	2196
1. Information préalable à donner aux travailleurs et à certaines autorités	2197
2. Information au fonds de fermeture	2198
Paiement d’une indemnité de fermeture	2201
1. Conditions d’octroi	2202
2. Montant de l’indemnité de fermeture	2205

3. Délai de paiement	2206
4. Cumul de l'indemnité de fermeture avec d'autres indemnités	2207
III Rôle et intervention en garantie du Fonds de fermeture des entreprises	2208
Rôle du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	2208
Interventions en garantie du Fonds de fermeture	2209
1. Indemnité de fermeture	2210
2. Rémunérations, indemnités et avantages	2211
3. Indemnité de transition	2215
4. Intervention en cas de force majeure	2216
5. Indemnités complémentaires dues à certains travailleurs protégés	2217
6. Indemnité de prépension	2218
7. Le chômage temporaire	2219
Situations transnationales	2220
Procédure de demande et paiement des interventions du Fonds	2221
Remboursement des sommes payées	2222
PARTIE 4 La sécurité sociale	
Chapitre I L'assujettissement à l'ONSS	2223
I Aperçu général	2223
II Champ d'application de la sécurité sociale	2224
Principe de la territorialité	2224
1. Principe général	2224
2. Détachement à l'étranger	2225
Régime de la sécurité sociale d'Outre-Mer (ex ORPSS ou ex OSSOM)	2235
Travailleurs et employeurs concernés	2237
Extensions de l'assujettissement	2241
Limitations à l'assujettissement	2255
Exclusions à l'assujettissement	2266
Cas particulier d'exclusion: les étudiants	2275
III Obligations de l'employeur	2284
Immatriculation à l'ONSS	2285
Déclaration trimestrielle	2286
Païement des cotisations	2288
Déclaration de cessation d'activité	2289
Formalités liées à l'octroi des prestations	2290
Chapitre II Les cotisations de sécurité sociale	2291
I Base de calcul des cotisations sociales	2291
Rémunérations soumises au calcul des cotisations	2291
Le cas particulier des titres-repas	2295
1. Octroi par convention collective ou convention individuelle écrite	2297
2. Octroi d'un titre-repas par jour de travail effectivement presté	2298
3. Intervention patronale de 6,91 € maximum	2302
4. Intervention du travailleur à concurrence de 1,09 € au moins	2303
5. Durée de validité limitée et mentions obligatoires	2304
6. Titres-repas nominatifs	2305
7. Mentions sur la fiche de paie	2306

8. Possibilité de vérification du solde	2307
9. Délivrance des titres-repas par un éditeur agréé	2308
10. Gratuité de la carte électronique sauf cas de vol ou de perte	2309
11. Dernières précisions utiles	2310
Le cas particulier des primes d'ancienneté	2313
Non-assujettissement des libéralités	2314
Non-assujettissement des remboursements de frais professionnels	2315
Revenus de remplacement	2317
Modalités propres à certaines catégories de travailleurs	2318
II Les cotisations sociales (de base et générales)	2323
Cotisations personnelles du travailleur à la sécurité sociale	2324
Cotisations patronales à la sécurité sociale	2325
1. Aperçu général	2325
2. La cotisation patronale de base globale par catégorie d'employeurs/travailleurs (1er janvier 2018)	2327
III Le bonus à l'emploi (ou réduction des cotisations personnelles sur les bas salaires)	2332
Travailleurs concernés	2333
Modalités de calcul de la réduction	2334
1. Étape 1 – Détermination du salaire mensuel de référence (= facteur "S")	2335
2. Étape 2 - Calcul du montant de base de la réduction (= facteur "R")	2339
3. Étape 3 - Adaptation du montant de la réduction effectivement accordée (= facteur "P")	2341
Imputation de la réduction des cotisations personnelles	2344
Moment du calcul de la réduction	2345
IV La réduction des cotisations sociales personnelles pour le travailleur victime d'une restructuration	2346
V Cotisations sociales particulières	2351
Cotisation sur le double pécule de vacances (à charge du travailleur)	2352
Cotisation spéciale de sécurité sociale (CSS) (à charge du travailleur)	2353
1. Principes	2354
2. Travailleurs redevables de la cotisation	2355
3. Montant de la cotisation spéciale	2356
Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)	2359
1. Cotisation de base	2360
2. Cotisation spéciale	2366
Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise	2371
Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)	2375
Cotisation spécifique pour les accidents du travail	2383
Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence	2384
Cotisation pour le fonds amiante	2385
Cotisation de modération salariale (A.R. n° 278 et 401)	2387
1. Modération salariale (A.R. n° 278)	2387
2. Cotisation de modération salariale	2388
Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire	2392
Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque (0,10 % en 2017 et 2018)	2396
1. Principes généraux	2396
2. Conclusion d'une convention	2400
3. Montant et versement de la cotisation	2402

Cotisation pour financer le plan d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs	2403
Cotisation pour la promotion des initiatives concernant l'accueil des enfants	2404
Cotisation de responsabilisation pour cause de chômage économique	2405
Cotisation patronale complémentaire pour le financement des efforts en faveur des personnes appartenant aux groupes à risque	2410
Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	2411
Cotisation CO₂ pour l'utilisation privée d'une voiture de société	2412
Cotisation d'activation	2419
Cotisation de responsabilisation pour non-respect des règles de priorité relatives à l'occupation d'un travailleur à temps partiel	2424
Cotisations et retenues (dites Decava) sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) (= anciennement, prépension conventionnelle) (situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017)	2425
1. Indemnités visées	2426
2. Cotisations patronales	2427
3. Retenue à charge du chômeur avec complément d'entreprise	2438
4. Reprise du travail	2447
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2452
6. Formalités administratives	2456
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (à partir du 01.01.2017)	2460
Cotisations et retenues (dites Decava) sur les indemnités complémentaires versées à certaines allocations de sécurité sociale (RCIC) – Situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017	2461
1. Allocations et indemnités visées	2462
2. Cotisation patronales	2464
3. Retenue personnelle	2471
4. Reprise du travail	2475
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2480
6. Formalités administratives	2482
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues personnelles sur l'indemnité complémentaire accordée dans le cadre d'un RCIC (situation à partir du 01.01.2017)	2486
Cotisations spéciales sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps (situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016)	2487
1. Allocations et indemnités visées	2488
2. Cotisation patronale et retenue personnelle applicable	2490
3. Formalités administratives	2496
4. Tableau de synthèse - Cotisations et retenues sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps (à partir du 01.01.2016)	2497
Cotisation sur les pensions et avantages complémentaires (3,55 %)	2498
Cotisation sur les pensions légales et extra-légales	2505
Cotisation spéciale de 8,86 % sur les versements en vue d'allouer des avantages extra-légaux en matière de retraite ou de décès prématuré (ex.: assurances groupe)	2510
Cotisation spéciale de sécurité sociale (3 % à partir du 1er janvier 2018) sur les pensions complémentaires (cotisation Wijninckx)	2513
Chapitre III La redistribution des charges sociales	2516
Employeurs concernés	2517
Modalités d'application de la redistribution	2518
1. Ristourne des cotisations	2518
2. Cotisation de compensation	2521
3. Synthèse relative à la redistribution des charges sociales en 2018	2523
4. Application	2524
5. Annulation de la ristourne ou de la cotisation	2525
Procédure	2526

Chapitre IV Les réductions des cotisations patronales – présentation générale	2527
Deux types de réduction: la réduction structurelle et les réductions groupes-cible	2528
Régionalisation de certaines réductions groupes-cibles à partir du 1er juillet 2014	2529
Quelle réduction groupe-cible régionale appliquer?	2530
Principes généraux et caractéristiques communes à toutes les réductions groupes-cibles	2531
1. Montant forfaitaire de la réduction groupe-cible	2531
2. Proratisation de la réduction en cas de travail à temps partiel et de prestations trimestrielles incomplètes	2532
3. Cumuls possibles	2533
4. Limitation à des cotisations patronales positives	2534
5. Continuation du bénéfice des réductions "groupes-cibles" en cas de transformation de la structure juridique de l'employeur	2535
6. Situations dans lesquelles la réduction n'est pas accordée	2539
Tableau de synthèse relatif aux réductions des cotisations patronales	2540
Chapitre V Les réductions fédérales de cotisations patronales	2541
I Présentation générale	2541
II Réduction structurelle des charges (= réduction de base)	2542
Employeurs concernés	2545
Travailleurs concernés	2546
Montant forfaitaire de la réduction	2548
1. Détermination de la catégorie à laquelle appartient le travailleur (1 ^{re} étape)	2549
2. Détermination de la rémunération trimestrielle de référence (facteur S) (2 ^e étape)	2550
3. Détermination du montant de base de la réduction (facteur R) (3 ^e étape)	2555
4. Détermination du montant définitif de la réduction (facteur Ps) (4 ^e étape)	2558
III Réduction groupe-cible "Premiers engagements"	2564
Employeurs concernés	2566
1. Pour l'engagement d'un premier travailleur	2567
2. Pour l'engagement d'un 2 ^e travailleur	2568
3. Pour l'engagement d'un 3 ^e travailleur	2569
4. Pour l'engagement d'un 4 ^e travailleur	2570
5. Pour l'engagement d'un 5 ^e travailleur	2571
6. Pour l'engagement d'un 6 ^e travailleur	2572
7. Exclusion de la réduction groupe-cible	2573
Travailleurs concernés	2574
Modalités de l'engagement	2575
Montants de la réduction et modalités d'octroi	2576
1. Situation jusqu'au 31 décembre 2015	2576
2. Situation à partir du 1er janvier 2016	2577
3. Situation à partir du 1er janvier 2017	2583
Intervention dans les cotisations de gestion dues à un secrétariat social	2588
IV Réduction groupe-cible pour diminution du temps de travail en-deçà de 38h/semaine et/ou instauration de la semaine de 4 jours	2590
Réduction collective et volontaire du temps de travail en-deçà de 38h/semaine	2592
1. Employeurs et travailleurs concernés	2593
2. Montant forfaitaire de la réduction	2594
3. Montant forfaitaire de la réduction pour certains travailleurs à temps partiel	2598
4. Récupération de la réduction	2599
5. Cumuls possibles	2600
6. Formalités	2601
Réduction des cotisations pour organisation du travail sur une semaine de 4 jours	2602
1. Employeurs et travailleurs concernés	2604
2. Montant forfaitaire de la réduction	2605

3. Récupération de la réduction forfaitaire	2607
4. Cumuls possibles	2608
5. Formalités	2609
V Réduction groupe-cible pour les travailleurs du secteur HORECA	2610
VI Réduction Maribel social – entreprises du secteur non marchand	2615
Employeurs concernés	2617
Travailleurs pris en considération	2618
Montant de la réduction	2619
Conditions et modalités d’octroi de la réduction	2620
Cumuls possibles	2621
Chapitre VI Les réductions régionales de cotisations patronales	2622
I Présentation générale	2622
II Réduction groupe-cible Travailleurs âgés	2623
Région flamande	2624
1. Employeurs concernés	2626
2. Travailleurs concernés	2627
3. Montant et durée d’octroi	2628
Région wallonne de langue française	2629
1. Employeurs concernés	2631
2. Travailleurs concernés	2632
3. Montant et durée d’octroi	2633
4. Mesure transitoire	2634
Région de Bruxelles-Capitale	2635
1. Employeurs concernés	2637
2. Travailleurs concernés	2638
3. Montant et durée d’octroi	2639
Communauté germanophone	2640
1. Employeurs concernés	2642
2. Travailleurs concernés	2643
3. Montant et durée d’octroi	2644
III Réduction groupe-cible “Demandeurs d’emploi de longue durée”	2645
Le plan Activa: réduction groupe-cible et activation	2646
Région flamande	2648
Région wallonne de langue française	2650
Région de Bruxelles-Capitale	2652
Communauté germanophone	2654
1. Employeurs concernés	2656
2. Travailleurs concernés	2657
3. Montant et durée d’octroi	2658
4. Formalités: la carte de travail	2659
IV Réduction groupe-cible "Jeunes travailleurs"	2665
Région flamande	2666
1. Employeurs concernés	2667
2. Apprentis et travailleurs concernés	2668
3. Montant et durée d’octroi	2669
4. Formalités: jeunes travailleurs peu ou moyennement qualifiés	2670
5. Mesure transitoire	2671
Région wallonne	2672

Région de Bruxelles-Capitale	2674
Communauté germanophone	2676
1. Employeurs concernés	2678
2. Jeunes travailleurs concernés	2679
3. Montant et modalités d'octroi	2680
4. Formalité: la carte de travail	2683
5. Activation des allocations de chômage ("Activa Start")	2685
V Réduction groupe-cible pour travailleur victime d'une restructuration	2690
Région flamande	2692
Région wallonne de langue française	2693
Région de Bruxelles-Capitale	2694
Communauté germanophone	2695
1. Employeurs concernés	2696
2. Travailleurs concernés	2697
3. Montant et durée de la réduction	2698
4. Formalité : La carte de réduction restructurations	2699
VI Réduction groupe-cible pour le personnel de maison	2700
Région wallonne de langue française	2702
Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone	2703
1. Employeurs concernés	2705
2. Travailleurs donnant droit à l'avantage	2706
3. Montant de la réduction et modalités d'octroi	2707
4. Formalités	2710
Chapitre VII Déclaration et paiement des cotisations	2711
I Déclaration multifonctionnelle (DMFA)	2711
Présentation générale de la déclaration multifonctionnelle	2712
Structure de la déclaration multifonctionnelle (dmfa)	2713
Délai et modalités de transmission de la dmfa	2716
II Paiement des cotisations à l'ONSS	2719
Principes	2719
Délais légaux de paiement	2720
Chapitre VIII Le contentieux social – sanctions – prescription	2725
Actions de l'ONSS contre les employeurs débiteurs	2725
Utilisation de la contrainte pour le recouvrement de cotisations	2726
Sanctions civiles et pénales	2727
Le délai de prescription	2730
Privilège de l'ONSS	2735
Suspension de l'exigibilité des créances de l'ONSS	2736
Chapitre IX Les prestations de sécurité sociale	2739
I Les allocations familiales	2739
Obligations de l'employeur	2739
L'attributaire d'allocations familiales	2740
1. Le travailleur effectif	2741
2. Autres catégories d'attributaires	2742
Les bénéficiaires	2743

L'allocataire	2746
Trimestrialisation du droit	2747
Taux des allocations familiales	2748
1. Les allocations familiales	2749
2. Les allocations de naissance	2750
II L'assurance chômage	2751
Conditions d'admission aux allocations de chômage	2752
1. Admission sur la base d'un travail salarié	2753
2. Admission sur la base des études	2757
3. Maintien de l'admissibilité	2762
Les conditions d'octroi	2764
1. Privation d'emploi et de rémunération	2765
2. Perte d'un emploi à temps plein	2768
3. Être apte au travail et respecter une condition d'âge	2769
4. Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	2770
5. Être disponible pour le marché de l'emploi	2771
6. Autres conditions	2772
Les allocations de chômage	2773
1. Dispositions générales	2773
2. Classification des chômeurs	2775
3. Calcul de l'allocation sur un plafond salarial	2780
4. Taux des allocations de chômage et dégressivité de celles-ci	2783
5. Particularités pour certaines catégories de chômeurs	2793
6. Montants des allocations de transition ou d'insertion	2795
7. Précompte professionnel sur les allocations de chômage ou d'insertion	2796
Cas particulier – Les travailleurs à temps partiel	2798
1. Occupation à temps partiel assimilée à un emploi à temps plein	2799
2. Occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2801
3. Occupation volontaire à temps partiel	2813
Documents de chômage	2819
1. En cas de chômage complet	2820
2. En cas de chômage temporaire	2821
3. Pour le travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2825
4. Pour le travailleur prépensionné	2826
5. Les attestations de chômage C63 - RCC	2827
Procédure d'octroi des allocations	2828
III Les pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés	2831
Bénéficiaires de la pension de retraite (régime des salariés)	2832
Conditions d'octroi	2833
1. Age de la retraite	2834
2. Cessation de l'activité professionnelle	2844
3. Condition de résidence	2845
Montant de la pension	2846
1. La carrière professionnelle	2847
2. La rémunération	2851
3. La situation familiale	2852
Demande et paiement de la pension	2853
Le travail autorisé des pensionnés	2855
1. Déclaration préalable d'occupation	2856
2. Limites de revenus autorisés	2858
3. Modalités particulières de calcul	2867
4. Sanctions	2868
5. Cumul d'une prestation sociale et d'une pension?	2869
6. Contrat et conditions de travail	2870
IV L'assurance accident de travail	2872

Champ d'application	2873
Accident du travail et accident sur le chemin du travail	2874
Les réparations prévues par la loi	2877
Réparations sur la base du principe de la responsabilité civile	2884
Les déclarations d'accident	2885
V Les maladies professionnelles	2886
Champ d'application	2887
Maladies professionnelles	2888
Les réparations prévues par les lois coordonnées	2889
Procédure	2894
Chapitre X Droit aux prestations sociales pour certaines catégories de travailleurs	2895
I Le travailleur à temps partiel	2895
II Le travailleur domestique	2902
III Le travailleur étudiant	2909
IV Le travailleur en crédit-temps	2914
PARTIE 5 Annexes	
Annexe 1 Plafonds de rémunérations	2920
Plafonds de rémunérations en matière de contrats de travail	2920
Annexe 2 Barèmes de précompte professionnel	2921
Précompte sur les salaires payés par mois (à partir du 1^{er} janvier 2018)	2921
Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture	2922
Adresses utiles	
Registre alphabétique	